

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1361 Apposition d'une plaque commémorative célébrant les 400 ans du Pont Marie à Paris 4e.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative célébrant les 400 ans du Pont Marie à Paris 4^e ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative célébrant les 400 ans du Pont Marie à Paris 4e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Le 11 octobre 1614, la première pierre de ce pont fut posée par le jeune Louis XIII et sa mère, Marie de Médicis, en présence du Prévost des Marchands, Robert Miron. Ce pont, construit par Christophe Marie, entrepreneur des Ponts de France, a relié le quartier Saint-Paul à l'île Notre-Dame, alors déserte, et permis son aménagement pour créer la future île Saint-Louis.»

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 4 710 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2014, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 14V00149 DAC.

